

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **18/10/2022**



sommaire

Propos introductif du Président	3
Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional	
Décision modificative n° 2 de l'exercice 2022	5
Avenant n° 5 au Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR)	10
Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) de la Région Bourgogne-Franche-Comté	11
PAIR – Création d'un fonds d'investissement pour les entreprises des filières agroalimentaires	14
Détermination des dotations de fonctionnement des lycées 2023 pour les EPLE de Bourgogne- Franche-Comté	17
Travail de hiérarchisation des préconisations	19
Point d'étape pour la saisine sur l'Orientation	22
Élection au Bureau	24



propos introdutif du président

Mes chers collègues,

Notre séance se tient aujourd'hui dans cette salle de la CCI à Besançon, très exceptionnellement, dans un format mixte. Avec les pénuries dans la distribution des carburants, vous comprendrez aisément la raison pour laquelle j'ai pris cette décision mercredi dernier.

Je salue les participants présents qui ont pu se déplacer, malgré les difficultés... mais aussi les collègues qui vont participer à nos travaux, à distance.

Madame la Présidente du Conseil régional m'a fait savoir qu'elle ne pourrait pas être parmi nous ce jour et nous prie de l'en excuser.

Je salue :

- Nicolas Soret, vice-président en charge des finances, du développement économique, de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi,
- Frédéric Poncet, conseiller délégué à l'orientation et pôle emploi.

J'accueille aujourd'hui au sein de notre assemblée, avec un grand plaisir, deux conseillères et un conseiller.

Il s'agit de :

- Françoise Miserez, représentant le MEDEF, au titre de la filière microtechniques en remplacement de Pascale Letessier-Munschler.
- Brigitte Roux, représentant CGT/FO, en remplacement de Catherine Morice.
- Olivier Brasseur-Legry, représentant l'UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire), en remplacement de Virginie Gresser.

Notre ordre du jour comprend les 4 temps suivants :

1. L'examen des rapports soumis pour avis et/ou information par l'exécutif régional. Ils sont au nombre de 5.
2. La présentation du travail de hiérarchisation des préconisations, avec l'intervention du vice-président en charge de projet, Joseph Battault.
3. Un point d'étape sur la saisine sur l'Orientation, avec l'intervention de la présidente de la commission Formation-Recherche, Françoise Frèrebeau.

Ce point sera suivi d'une intervention d'EMFOR (Emploi Formation Orientation) avec Isabelle Przybylski (responsable du domaine Orientation), et Marc Billion (responsable du domaine Observation) pour une présentation générale de la structure, de ses missions et notamment des évolutions récentes, ainsi que de ses travaux réalisés et à venir.

4. Nous devons ensuite procéder à une élection à la suite de la démission d'Hubert Belz du Bureau. Je salue ici ce dernier qui n'a pas démerité dans sa participation à nos bureaux.

Je ne reviendrai pas longuement sur la situation mondiale. Elle est particulièrement préoccupante et source de questionnements et d'incertitudes. Toutes ces difficultés sont particulièrement anxiogènes pour les populations.

Cette situation de crise, aux causes multiples, nous touche aujourd'hui très concrètement, chacune et chacun d'entre nous.

De nombreuses entreprises sont en grande difficultés et risquent de disparaître pour certaines. Tout cela crée beaucoup d'inquiétudes et d'incertitudes pour leurs responsables, leurs collaborateurs, les familles.

En tant que représentant de la société civile organisée nous devons, par nos travaux, éclairer les politiques publiques régionales.

La tâche n'est pas aisée dans ce contexte, ni pour nous, assemblée consultative placée auprès du Conseil régional, ni pour les élus qui doivent décider des orientations à prendre et des politiques à mettre en œuvre ; ce n'est pas le vice-président Soret qui me démentira !

Nous ne devons pas pour autant céder à la panique, à la peur, mais tenter de prendre si possible le recul nécessaire et élargir notre spectre de connaissances et d'informations.

C'est ainsi que fin septembre des membres du Bureau, ainsi que des conseillers référents, ont fait un déplacement à Bruxelles pour aller à la rencontre d'acteurs qui agissent au niveau de l'Europe. Le programme, dense, a permis d'approfondir plusieurs sujets choisis en fonction de nos travaux mais aussi des évolutions à venir : stratégie industrielle, vision à long terme pour les zones rurales, relation entre la Suisse et l'Union européenne, paquet climat avec le Fonds social climat... Je souligne particulièrement la dernière séquence de travail qui a porté sur la culture.

Nous avons été accueillis par Patrick Molinoz, vice-président en charge notamment des politiques européennes, présent à Bruxelles lors de notre déplacement. Il a pu nous présenter les enjeux, considérables, de la mise en œuvre dans notre région des programmes de cohésion et de développement rural (avec les fonds FEDER, FSE+, FEADER).

Il vous sera fait retour prochainement de ce déplacement, sous forme d'un document en cours de préparation.

Par ailleurs, nous aurons l'occasion de nous retrouver dans un mois, le mardi 15 novembre, pour un séminaire CESER qui se tiendra à Chalon-Sur-Saône, dans les locaux de la CCI. Vous avez été destinataires d'un message vous invitant à réserver cette date.

Ce séminaire, interne, regroupera l'ensemble des conseillers et le secrétariat général.

Comme indiqué dans le message, il s'agit d'un temps de pause et de réflexion sur le chemin parcouru depuis le début du mandat en janvier 2018. Ce sera une ouverture vers l'avenir. La présentation de ce jour par Joseph Battault sur notre fond de pensée, constituera une ouverture, une première "brique" à l'édifice de ce séminaire.

Nous avons "la conviction que le CESER, en tant qu'institution consultative chargée de construire une parole collective de la société civile organisée, est en perpétuelle évolution et doit en permanence réfléchir et travailler à adapter ses pratiques à une réalité mouvante."

Il s'agira de vous informer, de vous faire réagir, de vous faire contribuer et enfin de capitaliser ensemble.

Je vous informe, dès à présent, qu'un séminaire sera organisé, fin juin 2023, sur un jour et demi. Il s'agira notamment de travailler sur le bilan de ce mandat la première journée et d'associer le lendemain vos organismes désignataires afin de mieux les informer de ce qu'est le CESER, son fond de pensée, de ce qu'il peut représenter en termes de disponibilités pour les personnes désignées et d'exigence de travail.

L'année 2023, vous le savez, est en effet la dernière année de ce mandat et une nouvelle assemblée sera installée en janvier 2024.

Je souhaite ainsi que nous soyons en mesure de proposer à la future assemblée ce que nous pourrions appeler un "héritage", à travers nos travaux et nos préconisations, mais aussi notre organisation et nos méthodes de travail, mais ceci dans le plus grand respect des choix qui seront faits par nos successeurs.

Place aux déclarations préalables, s'il y en a, puis à nos travaux...

Dominique ROY

Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- Les ressources augmentent de 31,8 M€.
- Les dépenses réelles (CPI et CPF) diminuent de 3,7 M€.

Les modifications proposées en recettes et en dépenses conduisent à réduire l'emprunt d'équilibre de 35,5 M€. La prévision budgétaire de l'emprunt passe ainsi de 372,5 à 337 M€.

Cette décision modificative propose également des ajustements en autorisation de programmes (+ 20,5 M€ d'AP) et en autorisation d'engagement (- 16,2 M€ d'AE).

Avis du CESER

La décision modificative n° 2 de 2022 (DM 2) est d'un faible volume, puisque les ajustements proposés en recettes et en dépenses sont relativement "marginiaux" si on les ramène au montant global du budget (1,7 milliards d'euros de dépenses). Pour autant, ces ajustements sont particulièrement illustratifs de la conjoncture et ils préfigurent clairement les enjeux financiers du budget primitif 2023.

Une DM 2 particulièrement illustrative du contexte actuel

La DM2 est très représentative de la conjoncture qui est marquée par de très fortes incertitudes liées à l'inflation et à la guerre en Ukraine, conduisant à une augmentation du coût de l'énergie, des matières premières et des taux d'intérêts. À ce titre, les ajustements budgétaires suivants peuvent être soulignés :

- Une hausse de 37,2 M€ de recettes de la TVA liée à l'inflation. Comme le CESER avait pu le noter dans de précédents avis, la Région est fortement exposée aux fluctuations économiques en ce qui concerne ses recettes.
- Une provision pour risque de 25 M€ au titre du solde de la convention TER 2022, en raison notamment des incertitudes liées aux coûts de l'énergie.
- Une augmentation de 3,2 M€ du coût de la dette, en conséquence de l'importante hausse des taux d'intérêts sur l'année 2022 décidée par les banques centrales.

En outre, la conjoncture a un impact notoire sur la capacité des opérateurs à réaliser leurs projets, certaines actions devant être reportées, voire annulées, du fait de la hausse des prix. Certains dispositifs d'intervention régionaux sont ainsi revus à la baisse, faute de pouvoir trouver des opérateurs publics ou privés, et ce malgré le volontarisme affiché par la Région.

Au final, à la lecture de la DM2, il n'est pas toujours évident d'identifier ce qui ressort d'ajustements budgétaires "usuels" (liés à l'état d'avancement des projets) ou d'ajustements d'ordre conjoncturel (liés au contexte d'inflation). Ce problème gagnerait à être approfondi dans la mesure où il conditionnera en partie la mise en œuvre des politiques publiques régionales en 2023. Par exemple, il pourrait s'avérer que certaines difficultés conjoncturelles deviennent structurelles, auquel cas la Région devra adapter certains dispositifs d'intervention ou envisager de nouvelles modalités d'accompagnement.

Une DM 2 qui préfigure les enjeux financiers du budget primitif 2023

Dans ses récents avis budgétaires, le CESER a particulièrement insisté sur la contraction des marges de manœuvre de la Région. La DM2 renforce cette analyse. Elle préfigure un durcissement des contraintes budgétaires et financières pour l'exercice 2023, plus particulièrement si l'on considère les évolutions observées sur la convention TER et sur le coût de la dette (intérêts et frais financiers).

D'une part, l'évolution des dépenses liées à la convention TER est très préoccupante :

- Comme indiqué ci-avant, la Région a inscrit une provision de 25 M€ sur le budget 2022 afin de ne pas faire supporter, sur le budget 2023, le poids de la hausse des dépenses d'énergie liée au transport TER. Le CESER approuve cette mesure prudentielle. Il s'interroge néanmoins sur la manière dont est pris en compte le coût de l'énergie dans la convention TER, et sur la clé de répartition des surcoûts entre la Région et la SNCF. Il sera attentif aux possibilités de compensation financière qui seraient instaurées dans le cadre du projet de loi de finances 2023.

- Si cette hausse devait se poursuivre en 2023, le budget régional serait singulièrement impacté, avec une contraction très importante de la capacité d'autofinancement, quand bien même la Région va devoir faire face à des besoins d'investissement massifs en matière de transport, dans les prochaines années. À ce titre, le CESER souligne les besoins liés à l'opération mi-vie des "AGC" (autorails grande capacité) qui sont désormais portés à 103,4 M€ d'AP, soit une hausse de 36,4 M€ vis-à-vis du budget primitif 2022.

D'autre part, la hausse du coût de la dette constitue un point d'attention spécifique :

- Comme mentionné ci-avant, 3,2 M€ de dépenses supplémentaires ont été inscrites en DM 2 afin de couvrir les surcoûts liés à la hausse des taux, en cette fin d'année 2022. L'an prochain, avec un effet "année pleine", la hausse des taux pourrait peser très lourd dans le budget régional, avec un impact majeur sur la capacité d'autofinancement.

- Sur ce sujet, le CESER avait souligné que les problématiques d'endettement risquent d'obérer durablement les capacités d'action de la Région, et notamment ses capacités d'emprunt quand bien même de nouveaux besoins d'investissement subviendront dans les prochaines années.

Dans un tel environnement, le maintien des marges de manœuvre constitue un enjeu vital pour la Région, c'est pourquoi le CESER réitère ses préconisations afin d'ouvrir (ou de poursuivre) les chantiers suivants :

- La possibilité de mobiliser l'épargne des citoyens pour financer les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.
- Un réexamen global des dépenses de fonctionnement.
- La poursuite de la réflexion sur les mobilités, compte tenu du poids prépondérant de cette politique publique dans le budget régional.

(pour plus d'informations sur ces préconisations, se référer à l'avis sur les OB 2021).

Observations sur les politiques publiques régionales

Fonction 1 : Formation professionnelle et apprentissage

La plupart des ajustements budgétaires sont proposés pour des raisons techniques. Néanmoins, quelques points particuliers méritent d'être soulignés :

- De nombreux reports sont présentés dans cette DM2. Le CESER appelle à la vigilance sur le poids supplémentaire que cela pourrait faire peser sur les prochains budgets.

- En matière de formation professionnelle et d'orientation, plusieurs dispositifs sont reportés, annulés ou revus à la baisse en raison d'une faible mobilisation. Tout en reconnaissant qu'il s'agit bien, avec une décision modificative, de procéder à ce type d'ajustements, le CESER rappelle que les actions d'accompagnement restent essentielles dans le domaine de la formation professionnelle et de l'orientation, tant pour la définition des parcours individualisés que pour lever des freins en matière d'accès à la formation tout au long de la vie. L'importance de ces dispositifs a notamment été soulignée dans le rapport du CESER *"La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs"* adopté le 19 octobre 2021. Le CESER souligne également la nécessité pour la Région d'évaluer et d'analyser systématiquement les raisons conduisant à la faible mobilisation de certains dispositifs, au-delà de la simple annulation ou du report des financements non consommés.

- Dans le domaine de la formation des demandeurs d'emploi, le CESER s'interroge sur les montants revus à la baisse, notamment sur les transitions professionnelles, alors que de nombreux postes se trouvent encore non pourvus sur 2023/2024.

Fonction 3 : **Culture, sports, loisirs** et Fonction 4 : **Santé et action sociale**

Le CESER constate un fléchissement des actions dans la plupart des programmes des fonctions 3 et 4. Les reports et les annulations de crédits proposés sont principalement liés à l'état d'avancement des projets. Certains dispositifs d'intervention sont revus à la baisse, faute de pouvoir trouver des opérateurs pour les déployer.

Il note plus particulièrement la moindre mobilisation du dispositif "Carte avantages jeunes" et le ralentissement des demandes sur les dispositifs "Emplois d'utilité sociale" et "Services civiques" (ralentissement déjà constaté les années précédentes).

Le CESER préconise de lancer des campagnes massives de communication sur ces trois dispositifs, en 2023, afin d'en améliorer la visibilité auprès des publics. Il sera vigilant quant à la façon dont ce point sera traité lors de l'élaboration du budget primitif 2023. En outre, l'évaluation prévue du dispositif "Carte avantages jeunes" pourra traiter cette problématique de la communication et des relais de terrain, comme cela avait été proposé par le CESER dans le cadre du programme annuel d'évaluation 2022.

Fonction 5 : **Aménagement du territoire**

Concernant le numérique, le CESER s'interroge sur les raisons qui ont amené les porteurs de projets pouvant potentiellement s'inscrire dans le programme "Coopération interrégionale" à ne pas se manifester.

Concernant les politiques territoriales :

- Le CESER regrette les annulations de - 2 M€ de CPI et - 300 K€ de CPF relatives aux contrats de territoires 2018-2021, alors même que la phase finale de programmation devrait plutôt montrer une montée en puissance des financements. Pour autant, il est bien conscient des difficultés de mise en œuvre des contrats territoriaux, dont certaines ne dépendent pas de la Région : impacts de la pandémie de Covid, insuffisance des moyens d'ingénierie, capacité des porteurs, complexité inhérente aux projets de territoire... Sur ces derniers sujets, le CESER renvoie à son rapport *"Dynamiques territoriales : quelles combinaisons gagnantes ?"* adopté en octobre 2017.
- Il souhaite que la Région puisse tirer les enseignements pour la nouvelle programmation 2022-2028, en lien avec les résultats de l'évaluation réalisée en 2021 sur les contrats 2018-2021. Il espère que nombre de projets insuffisamment matures pourront être financés dans le cadre de la nouvelle contractualisation 2022-2028.
- Il souhaite que chaque étape budgétaire (BP, BS, DM...) indique l'état de consommation des enveloppes par territoire qui sont dédiées à la politique contractuelle territoriale.

Fonction 7 : **Environnement**

Le CESER a noté avec intérêt l'augmentation de 300 000 € de CPI pour la mesure n° 28 "Réserves naturelles" du PAIR. Cette mesure vise à accélérer la mise en œuvre des programmes d'intervention permettant la préservation et la reconquête de la biodiversité qui sont inscrits dans les plans de gestion des réserves naturelles régionales (RNR).

Il a noté cependant avec regret la diminution à hauteur de près de 900 000 € de CPI de la mesure n° 35 "Plan déchets et économie circulaire". Cette mesure visait pourtant à accompagner massivement les investissements des collectivités dans la modernisation ou la création de centres de tri, l'accompagnement à la mise en place de ressourceries-recycleries. Le CESER avait pourtant identifié des enjeux forts localement en la matière dans son rapport *"Réduction des déchets : est-ce possible en Bourgogne-Franche-Comté ?"* de décembre 2020.

Concernant plus particulièrement la sous-fonction 75 – Énergie, le CESER est interpellé par l'annulation de 1 M€ d'AE et de 200 K€ de CPF sur le programme "Effilogis – Maison individuelle", bien que cette annulation soit atténuée par la dotation supplémentaire de 585 K€ d'AP sur la mesure n°1 du PAIR "Aides aux particuliers réalisant une rénovation BBC de leur maison dans le cadre du service public régional Effilogis". En effet, ce programme, fortement reconnu sur le territoire et rappelé comme essentiel par le CESER dans ses travaux⁽¹⁾, semble ne pas avoir été identifié comme tel par certaines structures pourtant lauréates à l'appel à projets SPEE (Service Public de l'Efficacité Énergétique). Il est à craindre que l'absence de candidature à ce programme illustre également une inadéquation entre les exigences régionales en matière

(1) Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté, CESER Bourgogne-Franche-Comté (mai 2022).

de rénovation énergétique, les besoins réels et les capacités financières des porteurs de projets. Cette inquiétude vaut pour l'ensemble des porteurs de projets, collectivités et acteurs privés. Ces derniers pourraient être amenés à réaliser des projets sans faire appel aux aides régionales, prenant ainsi le risque d'une défaillance financière et technique. C'est pourquoi le CESER réitère² la nécessité de renforcer plus que jamais les moyens de la Région à accompagner ces structures avec agilité lorsque cela est possible.

Fonction 8 : **Transports**

Le CESER souhaiterait savoir plus précisément à quoi correspond l'annulation de 600 K€ d'AP et 300 K€ de CPI relative au schéma directeur accessibilité. S'agit-il bien d'un report de travaux (et donc des financements afférents) notamment des gares de Sens et de Laroche-Migennes ?

La suppression de l'enveloppe pour les navettes touristiques (- 25 K€ d'AE et - 22,8 K€ de CPF) semble contradictoire avec l'objectif d'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté. Il serait utile de disposer de plus d'éléments permettant de comprendre cette suppression de crédits.

Fonction 9 : **Action économique**

Le CESER note avec satisfaction une AE de 31 K€ pour le marché d'accompagnement des entreprises en difficulté, ainsi qu'une utilisation importante en investissement des fonds européens, désormais fléchés sur la politique économique de la Région (49,5 M€ en AP et 14,8 M€ en CPI).

Il regrette les montants revus à la baisse pour l'économie sociale et solidaire. Ceci s'explique par une modification dans la gestion du dispositif "Aides à l'emploi" qui a été réinternalisé, avec des modalités de gestion en deux temps (acompte et solde) au lieu d'un paiement unique à l'agence de services et de paiements pour prise en charge des versements. L'échéancier de CPF est ainsi revu à la baisse (annulation de 1,9 M€).

Il émet des interrogations sur les points suivants :

- L'abandon du projet de marque régionale.
- L'annulation proposée sur le programme "Innovation", à hauteur de - 1,2 M€ d'AP, en lien avec le ralentissement des projets hydrogène, alors que cette filière est largement mise en avant par la Région. Comment s'explique cette diminution ? Quelle place pour l'innovation dans la stratégie industrielle régionale ? Quels enseignements tirés du faible nombre de projets candidats sur l'enveloppe dédiée ?

En synthèse, concernant ces diverses observations relatives aux fonctions budgétaires 1 à 9, le CESER tient à rappeler que la DM 2 procède à des ajustements de dépenses relativement "marginiaux" si on les ramène au montant global du budget (1,7 milliards d'euros de dépenses) :

- Les CPI évoluent de 685 M€ (au BP) à 669 M€ (en DM 2).
- Les CPF évoluent de 1 096 M€ (au BP) à 1 077 M€ (en DM 2), hors provisions et hors intérêts/frais financiers liés à la dette.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 1 abstention.

(2) Préconisation n°5 intitulée "Prioriser les soutiens à la rénovation énergétique et intervenir sur tous les fronts", du rapport d'autosaisine, Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté, CESER Bourgogne-Franche-Comté.

François Thibaut, au nom de la CGT

Comme l'a souligné l'avis de la commission, les variations en volume de cette DM2 ne sont pas significatives au regard du budget initial. Toutefois certaines évolutions mettent à jour des difficultés que nous avons déjà pointées à travers des avis antérieurs. Ainsi certaines non consommations révèlent un manque de dossiers soumis faute d'ingénierie disponible, mais aussi de disponibilité d'intervenants et ou de matériaux dans d'autres cas. Il y aurait un intérêt à une analyse fine de ces écarts à la fois pour le bon usage des fonds publics, mais aussi pour la sincérité de budgets annoncés.

La question sous-jacente immédiate est le sujet des reports des programmes affectés ou des abandons purs et simples dont il serait utile que cela soit clairement explicité dans tous les cas.

Sur les transports, deux points : le besoin des opérations mi-vie était connu, les tarifs présentés aussi, donc ce réajustement interroge ; le second sur la provision pour la hausse des coûts de l'énergie pour 2022 doit être complété d'une étude sur 2023 qui ne viendrait pas remettre en cause le plan de transport. Nous notons aussi que dans le cadre de SNCF 2026, nous pourrions être victimes de coûts de l'énergie supérieurs à ceux dont bénéficie la SNCF qui sera forcément meilleur de par les volumes traités que ceux d'opérateurs alternatifs. Sur ce thème, lorsqu'il faudra comparer les coûts de la SNCF avec ceux des postulants, il sera bon et honnête d'y ajouter ceux des AMO dont le montant évolue à nouveau avec cette DM.

Sur le volet recettes, comme le reprenait l'intervention liminaire de la CGT, les effets de l'inflation amènent des recettes de TVA supplémentaires à iso-consommation, voir même avec une consommation en baisse. Double impact par l'injustice de cet impôt non progressif qui pénalise les plus pauvres et ralentit de fait la consommation. Cela bénéficie opportunément aux finances régionales, mais pose des questions sur la fiscalité en France et le financement des Régions.

Tenant compte de ces éléments complémentaires, la CGT votera l'avis présenté.

Franck Ayache, au nom de la CFTC

On nous informe que la Région est accompagnée par un cabinet de conseil. Il y a deux ans quand nous avons interrogé sur la structure de la dette, la réponse faite par un des vices présidents est qu'elle n'est pas risquée et principalement à taux fixe. Nous constatons aujourd'hui à travers la hausse du coût de la dette que ce n'est pas exactement le cas alors pourquoi avoir recours à un cabinet conseil si la dette n'est pas risquée ? Pour mémoire, la dette de la Région est passée de quelques centaines de millions d'euros à pratiquement un milliard voire à hauteur du budget dans les prochaines années.

En vue de la préparation du DOB et de la rédaction du BP face à la problématique du budget suite à la pandémie et maintenant à la crise énergétique nous constatons que la TVA est un impôt dynamique. La TVA est un impôt injuste puisqu'il touche tout le monde de la même façon même s'il y a des aménagements avec les taux réduits de 5,5% et 10%. Mais la TVA est un impôt dynamique et accepté.

Bien sûr la situation actuelle reste un drame pour les plus fragiles. Mais si l'on regarde le verre à moitié plein finalement le poids de la TVA qui représente 48% des recettes de fonctionnement de la région peut être considérée comme une chance pour l'équilibre du budget 2022. En effet, la Région profite de la hausse des rentrées de TVA (+9%) pour faire tampon pour l'équilibre du budget. Mais il serait dangereux de construire durablement sur ces rentrées exceptionnelles un budget pour l'avenir sauf à prendre le pari sur une poursuite de la dégradation de la situation du pays, de l'Europe et une poursuite du coût élevé de l'énergie. Remarque, les 25 millions d'Euros de provisions TER représentent tout de même les deux tiers de recette supplémentaire de TVA.

Avis sur le rapport 1-2 de l'Exécutif régional
**Avenant n° 5 au Plan d'Accélération
de l'Investissement Régional (PAIR)**

Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport 1-2 propose des ajustements au PAIR (plan d'accélération de l'investissement régional), dans la continuité des quatre avenants adoptés en 2021 et 2022. Ces ajustements visent à permettre l'utilisation pleine et entière des crédits dédiés au PAIR, sans modifier l'enveloppe de 435 M€ votée initialement en octobre 2020. Ils concernent les éléments suivants :

- Une dotation supplémentaire de 585 000 € pour la mesure n° 1 "Aides aux particuliers réalisant une rénovation BBC de leur maison dans le cadre du service public régional Effilogis", et un dégagement de crédits de 585 000 € pour la mesure n° 31 "Contrats de stations durables".
- La prorogation du délai de réalisation des opérations, jusqu'au 30 juin 2025.
- La prorogation du délai de liquidation, jusqu'au 31 décembre 2025.

Avis du CESER

Le CESER prend acte des modifications de l'avenant n°5 relatif au PAIR. Elles consistent principalement à prolonger les délais de réalisation des projets et de liquidation financière, dans l'objectif de consommer l'intégralité de l'enveloppe financière dédiée au plan (435 M€). Le CESER a bien conscience des difficultés de mise en œuvre du plan. À ce titre, dans son avis relatif au PAIR (octobre 2020), il notait qu'une période de deux ans était extrêmement courte en termes de mise en œuvre, aussi envisageait-il une prolongation du PAIR au-delà de l'année 2022.

Le contexte économique et financier actuel, marqué notamment par un renchérissement des coûts des opérations d'investissement, vient ajouter un degré de complexité dans la mise en œuvre du PAIR. Le rapport de décision modificative n°2 de 2022 est illustratif, puisque plusieurs projets doivent être décalés. Par exemple, les échéanciers de paiement de la mesure n°9 du PAIR "Appel à projets lycées" sont décalés jusqu'en 2025, pour un montant de 2,2 M€, du fait de l'indisponibilité des entreprises et des difficultés d'approvisionnement de certains matériaux.

Le CESER restera vigilant sur les évolutions de ce dossier, compte tenu de la capacité des opérateurs publics et privés à mettre en œuvre leurs projets dans un contexte marqué par une contraction des marges de manœuvre.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 2 abstentions.

Avis sur le rapport 1-12 de l'Exécutif régional
**Schéma de Promotion des Achats Socialement
et Écologiquement Responsable
(SPASER) de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Daniel Boucon

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) de la Région Bourgogne-Franche-Comté répond à une obligation réglementaire fixée par le code de la commande publique. Les collectivités territoriales doivent en effet adopter un SPASER lorsque le montant annuel de leurs achats est supérieur à 100 M€ HT.

Le SPASER de la Région poursuit un double objectif :

- Présenter un état des lieux des pratiques actuelles afin d'en mesurer l'intérêt et appréhender comment une démarche achat volontariste peut venir en accompagnement de politiques régionales.
- Expliquer comment la Région entend renforcer cette démarche au profit du développement durable et de l'insertion par l'activité économique, par une véritable stratégie de l'achat durable avec des effets mesurables sur le territoire. Par exemple, le SPASER prévoit de nouvelles actions concernant la relocalisation des achats alimentaires des lycées.

Avec le SPASER, la Région entend se considérer comme une organisation redevable de l'ensemble des impacts de ses achats, au sens de la norme ISO 20400 qui définit l'achat responsable selon plusieurs principes (redevabilité, transparence, comportement éthique, respect des intérêts des parties prenantes, respect du principe de légalité et des normes internationales de comportement, solutions de transformation innovante, focalisation sur les besoins, coût du cycle de vie).

Avis du CESER

Le CESER partage la démarche du SPASER qui vise à renforcer l'action de la collectivité en faveur du développement durable et de l'insertion par l'activité économique. À ce titre, plusieurs orientations du schéma rejoignent des analyses et des préconisations formulées par le CESER ces dernières années, notamment concernant les trois sujets suivants.

Achats alimentaires de proximité

À travers le SPASER, la Région va s'appuyer sur les achats alimentaires des 118 unités de restauration de lycées de Bourgogne-Franche-Comté pour accompagner la dynamique de relocalisation alimentaire. À partir d'une analyse fine et des besoins d'achats des lycées et des capacités de production en région, la fonction achats va organiser des consultations avec un allotissement et des critères d'attribution permettant aussi l'accès à l'offre régionale pour les gestionnaires.

Cette orientation rejoint totalement l'autosaisine du CESER intitulée "Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective" (septembre 2020), dans laquelle il est préconisé de faciliter l'utilisation des outils de la commande publique. Pour ce faire, le CESER indique que les acheteurs publics doivent s'appuyer sur les dispositions du code de la commande publique, afin de pratiquer l'allotissement fin de marchés rendu possible par l'article L. 2113-10. Celui-ci prévoit aussi que la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable. Il s'agit d'un moyen pour réduire les déplacements des véhicules de livraison, donc de privilégier certains modes d'approvisionnement, notamment locaux.

Traitement et réemploi des Déchets des équipements électroniques et électriques (DEEE)

À travers le SPASER, la Région entend développer la récupération des DEEE stockés dans les lycées et les services de la Région, dans l'objectif de structurer une filière du réemploi et du traitement des déchets électroniques prise en charge par les réseaux de l'insertion en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans son autosaisine "La réduction des déchets en Bourgogne-Franche-Comté : est-ce possible ?" (décembre 2020) et dans son avis relatif au projet de mandat 2021/2028 (décembre 2021), le CESER propose à la Région de construire un véritable service public régional du réemploi, à l'image par exemple, du service public de l'efficacité énergétique. Dans le SPASER, la mise en réseau des acteurs du réemploi (coordination, échanges d'information, suivi des flux de matériels...) concourt à renforcer le rôle "d'assemblée" de la Région, afin de co-construire une filière régionale du réemploi à part entière.

Gestion des déchets de chantier

Le SPASER fait référence au Plan régional de prévention de gestion des déchets (PRPGD) adopté par le Conseil régional en novembre 2019. La Région fixe un objectif de recyclage de 75 % des déchets du BTP à l'horizon 2025, en Bourgogne-Franche-Comté. Pour ce faire, un programme de travail vise à structurer un écosystème régional de la déconstruction et du réemploi des matériaux du BTP avec l'ensemble des partenaires dans le cadre de la feuille de route régionale économie circulaire.

Dans son avis relatif au PRPGD (juin 2019), le CESER pointe le cas particulier de la filière du BTP en soulignant deux enjeux majeurs : la connaissance du gisement, enjeu bien identifié dans le PRPGD et le développement du réemploi des "déchets" comme matériaux de chantier. Le CESER préconisait alors que la Région retienne le recyclage dans les marchés publics du BTP comme un axe structurant de ses interventions. Le SPASER contribue pleinement à mettre en œuvre cette préconisation.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Hubert Belz au nom de Chantier Ecole et la Fédération des entreprises d'Insertion,
Une certaine satisfaction sur le fond avec cette volonté de mise en oeuvre du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), et l'implication de la Région sur les enjeux environnementaux et sociaux d'achats responsables.

Toutefois quelques interrogations sur la forme et la mise en oeuvre des marchés de travaux intégrant une clause sociale.

Alliance Ville Emploi soulignait dans son rapport de 2019 que les marchés supérieurs à un million ne représentaient que 3 % des marchés publics, alors que l'essentiel des heures d'insertion se font sur des marchés < 100k€, portés par les communes et EPCI.

Ce seuil très haut de 1 million semble déjà avoir impacté les marchés de travaux Région avec, d'après les données du rapport, près d'un marché de travaux sur deux "clausé" en 2019 pour passer à moins de 20 % en 2021.

Il serait bon de se rapprocher du seuil de la mise en concurrence et appel d'offre de 100k€.

Concernant la fiche action 1 correspondante, vous vous appuyez sur les facilitateurs. Qui sont-ils ? Ceux identifiés par Alliance Ville Emploi, qui identifiait 11 facilitateurs en 2019 répartis en région ? De nouveaux facilitateurs ? Chaque collectivité aura-t-elle ses propres facilitateurs ou seront-ils mutualisés ?

Je reste surpris de ne pas trouver les acteurs de l'insertion et inclusion parmi les acteurs.

Même surprise dans la fiche action n° 3, concernant le référentiel de l'économie sociale et solidaire où, ni l'UDES, ni la CRESS ne sont évoqués en tant que tel.

Pour finir je me permettrai d'inviter la région à se rapprocher des réseaux de l'ESS, de l'insertion-inclusion et du handicap.

François Thibaut, au nom de la CGT,

Dans le monde moderne des achats, qui plus est des achats publics, la règle qui prévaut est le libre accès à ces marchés publics. Pour autant, ces nouvelles obligations et orientations des achats responsables socialement et écologiquement doivent pour la CGT, dépasser le simple fait déclaratif ou de répondre à une norme à un instant T. Pour notre organisation, la consolidation des normes sociales doit être vérifiable à tout moment, au-delà de remplir une liasse administrative et le rôle des salariés dans cette démarche doit être interrogé. Il en est de même sur les aspects écologiques dont, au-delà des processus déclarés, des suivis doivent être possibles et organisés.

Tenant compte de ces réserves, la CGT votera l'avis présenté.

Avis* sur le rapport 2-2 de l'Exécutif régional
**PAIR – Création d'un fonds d'investissement
pour les entreprises des filières agroalimentaires**

Rapporteur : Didier Michel

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Ce rapport présente la proposition de mise en œuvre de la mesure 52 du Plan d'Accélération des Investissements Régionaux (PAIR), à savoir la création d'un fonds d'investissement dédié aux filières agroalimentaires. Ce fonds a vocation à investir dans les entreprises-clefs des filières agroalimentaires régionales, afin de :

- maintenir les centres de décision en région,
- préserver la structuration des filières en évitant la prédation par des acteurs ayant d'autres intérêts,
- investir dans une logique de moyen terme "capital patient" et de constitution de tour de table avec les acteurs régionaux.

Cet outil, à la fois offensif et défensif, doit permettre de renforcer les initiatives structurantes, le développement des filières et l'ancrage territorial des entreprises.

Le fonds interviendra à différents stades de développement de ces entreprises cibles.

Il est proposé la création d'une société régionale de co-investissement, dotée de fonds exclusivement régionaux, dont l'associée unique sera la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La dotation initiale sera de 3,5 millions d'euros. À moyen terme, le montant total du fonds pourrait être de 15 millions d'euros.

Le ticket minimum d'investissement est fixé à 150 000 euros.

Avis du CESER

Le CESER salue l'initiative de création d'un fonds d'investissement en faveur des entreprises des filières agroalimentaires. Elle répond à une demande très forte des acteurs du secteur, depuis de nombreuses années. Comme il est rappelé dans le cadre stratégique de ce rapport, elle est également cohérente avec les préconisations formulées dans le rapport d'autosaisine du CESER "Gouvernance des entreprises : comment garder la main régionalement ?", adopté en octobre 2020.

Le CESER comprend que le choix se soit porté sur le secteur agroalimentaire, très implanté sur le territoire régional. Ce type de dispositif pourrait néanmoins être dupliqué, à l'avenir, pour d'autres filières stratégiques.

Il est proposé de créer une gouvernance avec trois instances conseillées dans leurs missions par une société de gestion agréée. Nous relevons notamment la constitution d'un Comité d'engagement, composé d'acteurs de la sphère économique et des filières agroalimentaires, publics ou privés, dont le rôle sera d'émettre un avis motivé sur chaque projet d'investissement. Cette instance devrait accueillir en son sein des organismes tels que Bpifrance et la Banque de France. Par ailleurs, même si nous avons conscience du caractère confidentiel des projets qui lui seront soumis, il nous semblerait pertinent que ce Comité puisse également s'ouvrir à d'autres acteurs, experts sur les champs sociétaux (RSE) et environnementaux, afin d'élargir son regard.

Ce fonds comme tous ceux qui seront créés doit être porteur pour l'avenir de la région dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux. Les choix faits doivent s'inscrire dans le sens de l'intérêt général et du bien commun qui dépassent l'intérêt particulier de chaque filière et secteur. Le CESER préconise que, conformément à Préconisation N°1 de l'avis "Gouvernance et financement des entreprises", le Conseil régional mette en place un comité de pilotage stratégique qui regroupe tous les acteurs économiques, y compris les représentants de salariés. Il aura un rôle d'orientation, de suivi, d'évaluation, sur l'économie mais aussi sur les questions extra-financières et de RSE.

Nous notons que le ticket minimum d'investissement est fixé à 150 000 euros, une somme finalement assez modeste, au regard des investissements des entreprises concernées.

Le coût prévu pour gérer ce fonds est un élément important. Il est impératif de prévoir un pourcentage maximal pour limiter les effets d'aubaines des structures spécialisées dans la gestion de ce type de fonds.

En conclusion, le CESER souhaite pouvoir disposer d'un suivi annuel de ce dispositif.

Vote du CESER : adopté à la majorité des suffrages exprimés - 6 abstentions - 1 contre.

*** AVIS qui intègre l'amendement proposé par la CFDT (ajout du paragraphe suivant) adopté en séance à la majorité des suffrages exprimés - 15 abstentions - 6 contre :**

"Ce fonds comme tous ceux qui seront créés doit être porteur pour l'avenir de la région dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux. Les choix faits doivent s'inscrire dans le sens de l'intérêt général et du bien commun qui dépassent l'intérêt particulier de chaque filière et secteur. Le CESER préconise que, conformément à Préconisation N°1 de l'avis "Gouvernance et financement des entreprises", le Conseil régional mette en place un comité de pilotage stratégique qui regroupe tous les acteurs économiques, y compris les représentants de salariés. Il aura un rôle d'orientation, de suivi, d'évaluation, sur l'économie mais aussi sur les questions extra-financières et de RSE."

Déclarations :

Patricia Dabère au nom de la CFDT,

La CFDT se félicite de la création de ce fonds pour deux raisons :

- Cette mesure reprend la préconisation N° 6 de notre autosaisine d'octobre 2020 intitulée "Gouvernance et financement des entreprises".
- Dans d'autres régions (AURA, Pays de la Loire) la CFDT se positionne comme partenaire financier et apporte des fonds.

C'est forte de ses engagements que la CFDT questionne aussi cette décision :

- Dans l'exposé des motifs, rien ne permet de lire les raisons du choix de ce secteur plutôt que d'autres ? Certes l'emploi dans le secteur compte 80 000 salariés, mais d'autres secteurs et filières sont bien plus importants. Quels éléments de comparaison avec ces autres secteurs ? Ce choix mérite d'être explicité. La CFDT souhaite que la réflexion sur les fonds d'investissement et la mise en place se poursuivent avec d'autres secteurs de l'économie.
- Dans les attendus de ce rapport, rien n'est dit sur les enjeux fondamentaux et stratégiques. Ce fonds comme tous ceux qui seront créés doit être porteur pour l'avenir de la région dans les domaines économiques ET sociaux ET environnementaux. Pour la CFDT, la Région doit préciser très rapidement quel type d'économie, quel type de secteur de l'agroalimentaire, elle veut soutenir et développer.
- Dans l'avis du CESER d'octobre 2020, la 1^{ère} préconisation cerne la gouvernance stratégique économique régionale. Nous constatons que les organes de pilotage de ce fonds cultivent fortement l'entre-soi, des professionnels du secteur. Rien ne garantit que les choix faits s'inscriront dans le sens de l'intérêt général et du bien commun qui dépassent l'intérêt particulier de chaque filière, secteur. Le Conseil régional doit mettre en place un comité de pilotage stratégique qui regroupe tous les acteurs économiques, y compris les représentants de salariés qui semblent oubliés. C'est en ce sens que la CFDT propose un amendement à notre avis.

La CFDT votera cet avis si l'amendement est intégré.

Marie-Odile Coulet, au nom de la CGT,

Comme dans toute intervention publique dans le monde économique, la CGT pose un certain nombre d'exigences préalables. Comme l'accord régional sur l'éco-conditionnalité des aides régionales, nous pensons qu'il est indispensable qu'un contrôle a priori sur les dossiers et a posteriori sur la concrétisation des projets soit respecté. Dans le cas spécifique de la filière agroalimentaire, nous sommes dans une région avec des groupes mondiaux mais aussi un tissu de petites PME. La cible mériterait d'être définie plus précisément ainsi que des critères sociaux et environnementaux forts. En effet, entre les luttes pour les salaires dans le groupe Lactalis à Lons et les sujets de pollution des nappes issues de l'élevage pour la production du comté, les accompagnements par des fonds Régionaux doivent être lucides, exigeants et contrôlés.

Sous la réserve de ces compléments, la CGT votera l'avis présenté et soutiendra l'amendement de la CFDT.

Jean-Gabriel Schamelhout, au nom de la filière bois,

La CFDT a expliqué sa proposition d'amendement et plus particulièrement les mots "intérêt général" et "bien commun". Il a pour ce dernier lu l'explication donnée par Monsieur Latour. À cet égard, nous avons eu les mêmes propos hier lors d'une réunion de la Commission Territoires-Environnement qui se tenait à Bibracte-Mont Beuvrais concernant la forêt.

Si je partage cette explication quand on parle de l'eau, du soleil, de l'air, je m'interroge sur l'utilisation de ce propos quand on parle de l'entreprise et d'autant plus quand on aborde du renforcement de ses fonds propres via la création d'un fonds d'investissement régional.

Je voterai par conséquent contre cet amendement.

Martine Esther Petit, au nom de la FNE BFC,

Dans le cadre de cet amendement, le CESER préconise que, conformément à la préconisation N°1 de l'avis "gouvernance et financement des entreprises", le Conseil régional mette en place un comité de pilotage stratégique qui regrouperait tous les acteurs économiques, y compris les représentants de salariés.

FNE BFC demande que, dans le cadre de la création de cette instance, il soit également désignés des experts en matière environnementale.

Sous cette réserve, FNE BFC votera cet amendement.

Avis sur le rapport 3-1 de l'Exécutif régional
**Détermination des dotations de fonctionnement
des lycées 2023 pour les EPLE
de Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Pierre Guinot

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Région est soumise, selon le Code de l'Éducation, à l'obligation de notifier, avant le 1^{er} novembre de chaque année, la dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires dont elle a la charge, soit 129 lycées publics. Il s'agit d'un rapport récurrent qui est soumis chaque année à l'avis du CESER.

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, est destinée à couvrir les charges fixes et les dépenses courantes de l'établissement, principalement le chauffage, l'électricité, les contrats de maintenance, le petit entretien, les matériels administratifs et pédagogiques... Une grille de calcul permet de fixer une dotation spécifique à chaque établissement. Les modalités de calcul de la dotation figurent en annexe du rapport.

Effectuée dans une période d'envolée des prix de l'énergie et d'inflation très marquée et de faible visibilité sur l'évolution de la situation, la dotation globale de fonctionnement pour 2023 connaît une hausse de + 16 % par rapport à 2022, pour atteindre plus de 44,5 M€. En parallèle, les effectifs d'élèves continuent à connaître une légère baisse.

L'année 2023 s'annonce incertaine et la Région appelle tous les lycées à fournir des efforts plus marqués de sobriété énergétique. La démarche qualitative des dialogues de gestion avec les établissements, initiée en 2019, sera densifiée et permettra d'identifier en cours d'année les établissements les plus affectés et pour lesquels la dotation initiale pourrait s'avérer insuffisante.

De plus, en raison du contexte, il est proposé de suspendre la contribution des fonds de roulement afin de laisser aux établissements la possibilité de les mobiliser de manière adaptée à leur situation.

Il est enfin à noter que pour 2023, les tarifs applicables pour les services de restauration et d'hébergement ont été votés en Commission Permanente du 8 juillet 2022, avec une augmentation de 5 % des prix des repas et la création d'une tranche supplémentaire pour les bourses accordées en fonction des revenus des ménages.

Avis du CESER

Le CESER souligne le réel effort de la Région pour que, malgré l'envolée des prix de l'énergie, les lycées puissent maintenir un fonctionnement le plus normal possible, en leur donnant les moyens de continuer à accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Dans ce contexte, une attention particulière est à apporter au dialogue de gestion avec les établissements, dans la mesure où il n'est pas garanti que la hausse de dotation prévue couvre l'augmentation des prix.

Au vu du contexte global incertain et de la démographie régionale entraînant une baisse de plus en plus marquée des effectifs de lycéens dans les années à venir, le CESER appelle la Région à multiplier autant que possible les initiatives de mutualisation entre établissements. Il s'agirait par exemple de valoriser des pratiques comme celles de la construction d'une cantine commune entre les lycées voisins Édouard-Belin (général) et Étienne-Munier (agricole) à Vesoul.

Enfin, le CESER regrette de ne pas avoir été consulté, comme il l'avait été en 2022, sur les tarifs applicables pour les services de restauration et d'hébergement. La hausse annoncée de 5 % des tarifs des cantines au 1^{er} janvier 2023 reflète dans une moindre mesure la hausse des prix des denrées alimentaires et le CESER note qu'elle reste inférieure à l'inflation actuelle. La création d'une tranche supplémentaire pour les familles ayant des revenus modestes, pour limiter les effets de seuil, répond également aux préconisations formulées par le CESER dans ses avis précédents. Toutefois, il restera attentif à ce que la moindre hausse prévue ne se fasse pas au détriment de la qualité de l'alimentation. Dans ce sens, le CESER rappelle son rapport récent "Accompagner la transition vers une alimentation locale, bio et durable en restauration collective" adopté en septembre 2020.

Vote du CESER : adopté à ma majorité des suffrages exprimés - 1 contre.

Dominique GALLET au nom de la CGT,

Le Conseil régional a en responsabilité les lycées, leur fonctionnement, la carte des formations professionnelles. C'est dans ce cadre que nous examinons ce jour le projet de détermination des dotations de fonctionnement 2023 pour les EPLE, nous n'avons pas d'autre remarque que celles du projet d'avis.

Les lycées professionnels sont des EPLE. Or ce 18 octobre est une journée de mobilisation dans les lycées professionnels à l'appel de plusieurs organisations syndicales pour le retrait du projet de réforme des lycées professionnels que le président de la République veut imposer. Cette réforme serait applicable dès la rentrée 2023 sans bilan de la réforme précédente, sans concertation en amont de cette annonce, avec une feuille de route tardive et floue alors même que des décisions lourdes de conséquences sont en préparation.

Nous dénonçons cette nouvelle offensive contre la voie professionnelle sous statut scolaire.

Ce projet de réforme s'appuie sur une double volonté :

- calquer ces formations sur l'apprentissage en augmentant d'un tiers le nombre de semaines de formation en entreprises, dont le contenu pédagogique serait rédigé par chaque entreprise alors que souvent elles ne disposent pas de l'intégralité des plateaux techniques et des activités indispensables à l'obtention du diplôme qui est généralement un Bac pro 3 ans, avec de nouveaux lieux de stage pour chaque élève alors qu'il est déjà souvent difficile d'en trouver car beaucoup d'entreprises n'y sont pas prêtes. C'est donc aussi moins d'enseignement général recentré sur des matières dites "fondamentales", maths et français, alors que les autres enseignements contribuent aussi à l'élévation indispensable du niveau de connaissances et à la formation citoyenne, l'ouverture au monde... La propagande du "on apprendrait mieux sur le tas" est un prétexte pour redonner, encore plus, la main au patronat sur l'enseignement professionnel.

- renvoyer à des "expérimentations locales" et des décisions prises dans les établissements, sous couvert d'autonomie renforcée, le transfert des contenus professionnels sur les stages en entreprise, la réorganisation de la scolarité et du temps scolaire, l'augmentation et la dérégulation des périodes de formation en milieu professionnel... C'est la différenciation en action et cela remettra en cause le caractère national de l'accès aux formations et des diplômes professionnels.

Oui la carte des formations doit évoluer, nous le portons haut et fort depuis des années. Elle doit évoluer dans l'intérêt général du pays pour répondre aux grands enjeux écologiques, aux besoins sociaux dont la prise en charge du grand âge, à la nécessaire réindustrialisation, aux évolutions technologiques et numériques... Il faut redonner à la carte des formations une vision sur le long terme en développant notamment les formations en relation avec les enjeux climatiques et environnementaux et celles du soin et du lien.

En aucune façon, son "évolution" ne doit se restreindre à la seule mise en adéquation avec les besoins économiques immédiats et locaux des entreprises et continuer à fermer des filières utiles mais qui ne remplissent pas. Cette logique d'adéquation absolue entre formation et besoins immédiats des entreprises locales est une vision à court terme.

Le lycée professionnel accueille l'ensemble des jeunes sans discrimination et les fait réussir. C'est donc une voie de formation initiale qu'il faut développer.

Cette réforme qui réduit le temps de formation professionnelle, qui limite la carte des formations aux débouchés locaux, qui ferme des formations, qui restreint les possibilités d'orientation des jeunes est à l'opposé de nos ambitions pour les lycées professionnels afin que tous les élèves réussissent et que chaque jeune puisse accéder à la formation de son choix.

Les organisations syndicales sont fermement attachées au principe d'égalité de notre école républicaine et revendiquent le maintien d'un cadre national, dont une grille horaire, pour toutes les filières professionnelles. Elles revendiquent aussi une dimension émancipatrice de la formation des jeunes à laquelle participent toutes les disciplines.

L'urgence est de renforcer les lycées professionnels et de donner plus de temps et de moyens aux personnels face à cette menace de ce qui ressemble à un plan social !

Travail de hiérarchisation des préconisations



Retour sur la hiérarchisation des préconisations du CESER Bourgogne-Franche-Comté

POURQUOI / COMMENT / QUEL RÉSULTAT ?

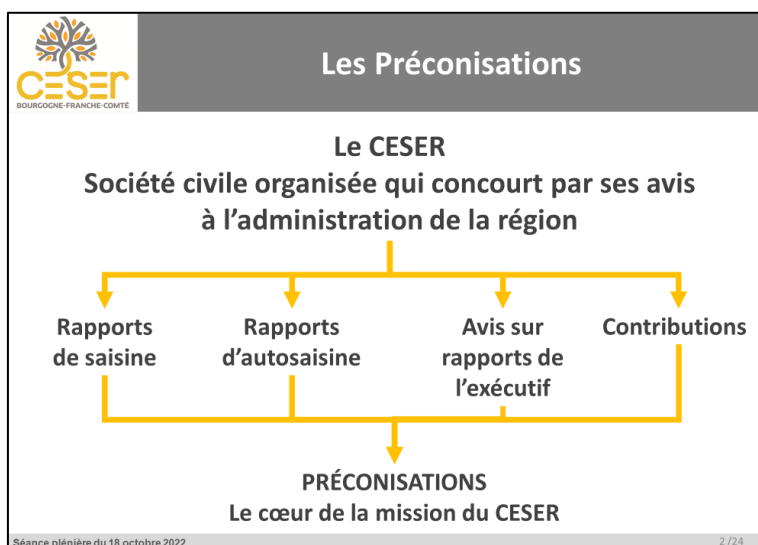
Rapporteur : Joseph BATAULT
Vice-Président Délégué en charge du suivi
de la mise en œuvre du projet du CESER

Séance plénière du 18 octobre 2022

1 / 24

Joseph BATAULT Vice-Président Délégué en charge du suivi de la mise en œuvre du projet du CESER présente le document **"Retour sur la hiérarchisation des préconisations du CESER Bourgogne-Franche-Comté POURQUOI / COMMENT / QUEL RÉSULTAT ?"**.

Les préconisations sont le cœur de la mission du CESER. Depuis 2021, le CESER et les services du Conseil régional mènent un travail partenarial de suivi des préconisations émises par le CESER afin d'estimer leur prise en compte dans les politiques régionales.



Afin d'approfondir le pilotage de sa stratégie, le bureau du CESER a décidé, en octobre 2021, de hiérarchiser l'ensemble des préconisations produites par l'institution au cours de la mandature.

Chaque commission thématique a ainsi identifié 7 à 15 préconisations majeures parmi son corpus.

Ce travail de hiérarchisation permet de présenter un fond de pensées articulé autour de 5 grandes orientations et de construire différents outils de communication, de dialogue avec ses partenaires et de pilotage au service de l'Assemblée.

Tels que :
Panorama des préconisations majeures du CESER.

Outil d'appropriation et de recherche dans le fond de pensées

CESER Bourgogne-Franche-Comté
Présentation du Fond de pensée

L'outil ci-dessous vous permet de choisir, ou pas, une orientation puis de naviguer dans le fond de pensée qualifié selon le suivi du Conseil Régional.

All

NON ÉVALUÉE

La formation tout au long de la vie : levier de développement pour les territoires et leurs actifs ?

Stratégie régionale de spécialisation intelligente pour la recherche et l'innovation en Bourgogne-Franche-Comté - RIS3 2021-2027

Facteurs de réussite de la transition énergétique en BFC

Plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat des femmes

Projet de mandat et Orientations budgétaires pour 2022

L'eau dans tous ses états. Contribution du CESER aux consultations SDAGE et PGRI 2022-2027 du bassin

Décision modificative n° 2 de l'exercice 2019

Contribution du CESER relative à la 3e stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2021-2030

Situation ...

Avenant n°5 à la Convention pour l'exploitation et le financement du service public de transp...

De l'invisible dét...

SUIVI

Plan de relance du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté

Gouvernance et financement des entreprises : comment garder la main régionale

Contrats de territoires 2018-2020

Contribution d...

Le numérique au service des habitants et des territoires de la Bourgogne-Franche-Comté

Orientations budgétaires pour 2021

AUTRE

Projet de "Loi 3D : regards croisés du CESER Bourgogne-Franche-Comté"

Gouvernance et financement des entreprises : comment garder la main régionale

Contrats de territoires 2018-2020

Décision...

Orientat...

Approbati...

Orientat...

Contribution du CES...

Les incidences de la pandémie Covid-19 sur l'éducation et la formation en BFC Pis...

EN RÉFLEXION

Jeunes et politiques publiques osons ensemble : pour un dialogue structuré en BFC

Contribu...

Mesures pour le pouvoir d'achat en faveur des élèves boursi...

Convention d'amorçage 2018 du Plan investissement dans ...

Projet de "SRADDET ICI 2050" arrêté par le Conseil régional les 27...

Plan de rela...

Femmes et monoparentalité un double constat d'inégalités

Accompagner L...

PARTIELLEMENT SUIVI

Contribu...

Projet de...

Gouvernan...

Le...

Gouvernance et financement des entreprises : comment gar...

Proto...

Compte Adm...

Le ...

La réduction des déchets en BFC est-ce possible

Femmes et...

EN COURS

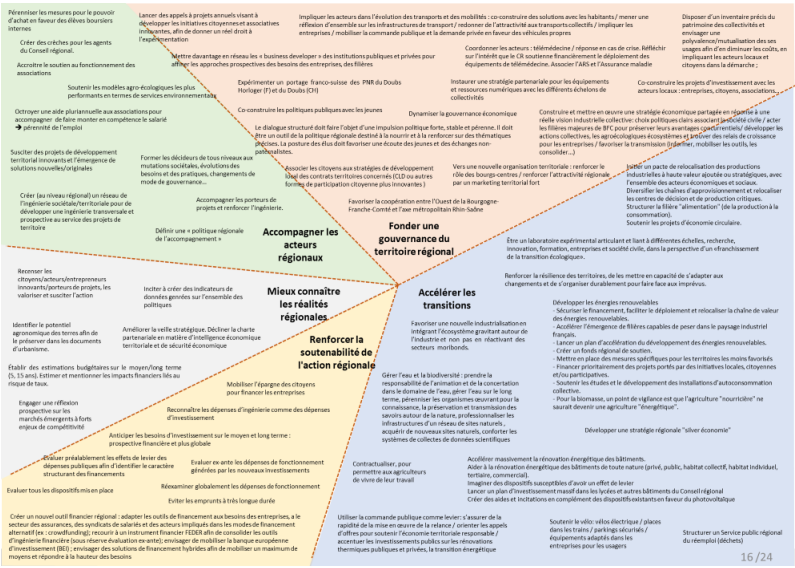
Contribution du ...

Soutenir les associations en développant les emplois

Budget...

Accomp...

NON-SUIVI



En conclusion, Joseph Battault souligne les avancées réalisées dans ce chantier de hiérarchisation des préconisations et évoquent les questions qui restent à travailler.



Le fond de pensée organisé

CONSTATS :

- Une parole du CESER qui se construit autour de 5 grandes orientations
- Une production cohérente avec le projet initial du CESER
- Un travail d'évaluation et d'évolution permanentes de nos travaux
- Un fond de pensée dynamique, évolutif et « appropriable »
- Un des moyens de dialoguer avec le CR

Séance plénière du 18 octobre 202223 / 24



Le fond de pensée organisé

QUESTIONS :

- Les préconisations cœur du travail du CESER ?
- Peut-on faire vivre 700 préconisations ?
- Que veut dire « pilotage stratégique » ?
- Quels outils pour faciliter l'appropriation par les conseillers ?

Séance plénière du 18 octobre 202224 / 24

Point d'étape

Saisine **L'accès des jeunes de 15 à 25 ans à l'information sur les métiers et les formations**

par Françoise Frèrebeau, présidente
de la commission Formation-Recherche

Réception du courrier de saisine de la Présidente de Région • 20 juin 2022

Plusieurs questions sont posées au CESER autour d'une problématique centrale : considérant l'élargissement encore récent de la compétence régionale sur l'orientation et l'enjeu prioritaire de cette dernière pour la jeunesse, alors que de plus en plus de métiers en Bourgogne-Franche-Comté sont confrontés à une pénurie de main d'œuvre, **comment les jeunes, leurs parents et les équipes éducatives ont-ils accès à l'information sur les métiers et les voies de formation dans le cadre de leur parcours d'orientation ?**

Auditions de cadrage • juillet 2022

Deux auditions de cadrage et des échanges par courriel avec EMFOR ont permis de poser le cadre de ce travail et présenter aux conseillers les enjeux et politiques régionales actuelles en matière d'information à l'orientation.

EMFOR va d'ailleurs présenter ses actions récentes en matière d'information à l'orientation après cette intervention.

Cahier des charges validé par le Bureau • 6 septembre 2022

La commission Formation-Recherche propose de se concentrer sur les principaux publics adressés par la politique régionale : jeunes entre 15 et 25 ans, parents d'élèves, enseignants et professionnels en charge de l'orientation.

La réflexion conduira à :

- Identifier les besoins et les usages des publics concernés en matière :
 - d'information sur les métiers et les voies de formation,
 - d'outils mis en place, qu'ils soient physiques ou dématérialisés, pour leur apporter cette information,
 - d'accompagnement à l'utilisation des différents outils.
- Relever les manques éventuels ou les améliorations à apporter.
- Estimer la lisibilité de l'offre d'information et la coordination entre les différents acteurs.

Pour ce faire, les étapes suivantes sont envisagées :

- Compréhension du contexte entre la Région, l'État et les autorités académiques, les publics concernés.
- Acculturation sur les actions mises en œuvre par les acteurs.
- Échanges avec les publics sur leur connaissance et leur utilisation des outils proposés par la Région.
- Élaboration de préconisations.

Auditions des acteurs de terrain • septembre à novembre 2022

Le programme d'auditions suivant a été mis en place depuis la rentrée :

- En septembre : audition autour de la question de l'orientation des lycéens et des étudiants avec les syndicats étudiants (UNEF et FAGE) et la Directrice du service orientation de l'UFC et auditions de représentants de parents d'élèves (collèges et lycées).

- En octobre : déplacement au Collège Voltaire à Besançon pour rencontrer le chef d'établissement, des professeurs principaux et des élèves ; audition autour de l'accompagnement des publics jeunes en difficulté : fédération des MFR, Écoles de la 2^e chance, missions locales.
- En novembre : auditions de lycéens et déplacement à l'Établissement Public Local Terres de l'Yonne (regroupant lycée professionnel, lycée agricole, CFA, centre de formation professionnel agricole et une exploitation agricole).
- Échanges avec d'autres CESER ayant travaillé que le sujet (suite de l'analyse documentaire faite par les conseillers pendant l'été).

Point d'étape avec la Région • début décembre 2022

Un temps d'échange est prévu avec la vice-présidente de la Région, Océane Charret-Godard le 6 décembre, à l'occasion d'une réunion de commission.

Rédaction du rapport et remise à la Région • 1^{er} trimestre 2023

Le rapport pourrait être soumis à l'adoption du CESER, puis présenté à la Région autour de mars 2023.

Élection au Bureau



Nadhem Ben Rahma a été élu membre du Bureau représentant la diversité du territoire au titre du 3^e collège en remplacement d'Hubert Belz.

Vote : élu à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).



Conception/réalisation : CESER BFC.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32



www.ceser.bourgognefranche-comte.fr